

Gouvernement du Québec

## Décret 1484-2024, 9 octobre 2024

CONCERNANT la modification du décret numéro 925-2024 du 5 juin 2024 relatif à la création du Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne

ATTENDU QUE, par le décret numéro 925-2024 du 5 juin 2024, le gouvernement a créé le Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce décret afin de remplacer le montant maximal des honoraires que peuvent recevoir les coprésidents et les autres membres du Comité et afin de reporter la date à laquelle ce comité doit soumettre au gouvernement son rapport final, incluant ses recommandations;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le dispositif du décret numéro 925-2024 du 5 juin 2024 soit modifié :

1<sup>o</sup> par le remplacement, dans le neuvième alinéa, de «25 000 \$» par «40 000 \$»;

2<sup>o</sup> par le remplacement, dans le dixième alinéa, de «20 000 \$» par «30 000 \$»;

3<sup>o</sup> par le remplacement, dans le douzième alinéa, de «15 octobre 2024» par «25 novembre 2024».

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

84270

